



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 1^{er} mars 2017 à 20 h 00

Convocations adressées le 23 février 2017
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 31

Etaient présents : Madame BEUFILS, Madame BELNOUE, Monsieur PICHON, Monsieur PAIRIS, Madame GAUTHIER, Monsieur LEBERT, Madame SOUM, Monsieur MENIER, Monsieur CHIPOT, Madame BOUHOUDIN, Monsieur MOINDROT, Madame DAVID, Monsieur SOULAS, Madame LENOBLE, Madame CHAFIOL, Madame ALLAIN, Madame BERRUET-ANGELE, Monsieur JEANNEAU, Monsieur MARCHAND, Madame DUPONT, Madame PAIRIS, Madame METAIS, Monsieur GARCIA, Madame MOULIN, Monsieur LYAET, Monsieur BOURBON.

**Avaient donné pouvoir : Monsieur HEBERT à Madame BELNOUE
Madame CHAUVET à Madame ALLAIN
Monsieur SAEZ à Monsieur MARCHAND
Monsieur ROSMORDUC à Monsieur PAIRIS
Monsieur LEBOURG à Madame METAIS**

Excusé sans pouvoir : Monsieur PATRE

Absent : Madame HADDAD

1. FINANCES/Marie-France BEUFILS

○ Débat d'orientations budgétaires 2017

Conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992 et au règlement intérieur du Conseil, l'Assemblée a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2017 en fonction des informations en sa possession à ce jour.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote

○ Versement anticipé d'une partie de la subvention municipale à diverses associations et organismes

Afin de ne pas compromettre les activités en cours, il y a lieu d'allouer une partie de la subvention attribuée en 2017 à certaines associations. Les sommes ainsi versées ne pourront excéder la moitié de la subvention accordée pour l'année 2017.

- USSP Comité Directeur 60 255,50€

Le Comité Directeur de l'USSP aura charge de répartir cette somme entre les différentes sections du club, selon la répartition suivante :

- Comité Directeur 7 113,50€
- Arts Martiaux 3 049,00€
- Athlétisme 6 159,00€
- Basket 10 778,00€
- Cyclisme 3 883,50€
- Football 15 850,00€
- Gymnastique Volontaire 500,00€
- Natation 3 048,50€
- Pétanque 533,50€

- Rugby 7 387,00€
- Tennis 1 953,50€

Les associations suivantes bénéficient des mêmes dispositions :

- Patronage Laïque 25 000,00€
- Comité des Œuvres Sociales 23 858,50€
- Concours Dutilleux 3 000,00€
- Association sportive de l'Aubrière 375,00€

Le Centre Communal d'Action Sociale percevra également une avance de 200 000,00€ sur la subvention annuelle, imputée à la nature 657362.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
D. Bouhourdin et C. Chafiol ne prennent pas part au vote*

○ **Débat d'orientations budgétaires – section exploitation Régie Eau 2017**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence Eau a été transférée à la Communauté urbaine Tour(s)plus. Par délibération en date du 21 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé une convention de gestion cadre entre la communauté d'agglomération Tour(s)plus et ses communes membres pour la gestion des services relevant des compétences transférées au 31 décembre 2016. Cette convention cadre et ses annexes précisent les modalités financières applicables au mandat qu'il est proposé de donner aux communes et le cadre général des missions que la communauté d'agglomération souhaite leur confier à titre transitoire.

Concernant la régie municipale de l'Eau, la convention donne mandat à la commune de Saint-Pierre-des-Corps, à compter du 1^{er} janvier 2017 et pendant un an, de continuer de payer les dépenses et d'encaisser les recettes de fonctionnement hors paye et intérêts de la dette concernant la Régie municipale de l'Eau.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2017 pour la Régie Municipale de l'Eau.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote

○ **Autorisation d'engagement de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2017**

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016.

Avec la reprise de la compétence eau potable par Tour(s)plus, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Commune conserve les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget 2016 de la Régie eau potable et va reprendre dans son budget principal les restes à réaliser, dépenses de la section d'investissement de l'exercice 2016 du budget de la Régie eau potable.

Ces restes à réaliser seront imputés sur les comptes c/2315 chapitre 23 et, c/21531 chapitre 21 dans le budget principal de l'exercice 2017 pour un montant total de 168 199,88€.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2017 pour ces natures.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

2. SECRETARIAT GENERAL/Martine BELNOUE

○ **Convention financière pluriannuelle d'objectifs à passer avec le Comité des œuvres sociales du personnel communal**

En vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ». L'article 1 du décret 2001-495 du 06 juin 2001 fixe ce seuil à 23 000€.

Le Conseil Municipal valide les termes de la Convention financière pluriannuelle d'objectifs avec le Comité des œuvres sociales, ainsi que l'annexe relative aux mises à disposition matérielles pour la période 2017/2020.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **Convention financière pluriannuelle d'objectifs à passer avec l'Union sportive de Saint-Pierre-des-Corps**

En vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ». L'article 1 du décret 2001-495 du 06 juin 2001 fixe ce seuil à 23 000€.

Le Conseil Municipal valide les termes de la Convention financière pluriannuelle d'objectifs avec l'Union sportive de Saint-Pierre-des-Corps (USSP), ainsi que l'annexe relative aux mises à disposition matérielles pour la période 2017/2020.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **Convention financière pluriannuelle d'objectifs à passer avec le Patronage Laïque**

En vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ». L'article 1 du décret 2001-495 du 06 juin 2001 fixe ce seuil à 23 000€.

Le Conseil Municipal valide les termes de la Convention financière pluriannuelle d'objectifs avec le Patronage Laïque, ainsi que l'annexe relative aux mises à disposition matérielles pour la période 2017/2020.

*Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité
C. Chafiol ne prend pas part au vote*

3. SERVICE JURIDIQUE

○ **Compte-rendu de la délégation accordée à Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

Le Maire peut prendre toute décision pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il s'agit de rendre compte des actes accomplis depuis le 7 décembre 2016.

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
07/12/2016	Fourniture et pose de compteurs individuels d'eau potable dans le cadre d'un programme d'individualisation de la fourniture d'eau potable dans des immeubles d'habitat collectifs	VEOLIA (37300)	Rémunération globale forfaitaire : 20 004,60 (marché transféré à Tour(s)plus)
12/12/2016	Restructuration des loges d'artistes au 1 ^{er} étage du pavillon : 35 rue Pierre-Curie Avenant n°1 au marché n°2016-23	SARL CHARRON (37380)	+ 1 614,91
16/12/2016	Relevé des index des compteurs et gestion technique des relations abonnés Lot 1 : exploitation du système de comptage	VEOLIA (37 300)	29 666,60 par an
16/12/2016	Relevé des index des compteurs et gestion technique des relations abonnés Lot 2 : gestion du patrimoine/réalisation des opérations de maintenance et renouvellement/réalisation des interventions techniques au domicile des usagers	VEOLIA (37 300)	Partie forfaitaire ; 64 091,25 par an Partie prix unitaires : 7 000,00€ HT maximum par an
21/12/2016	Préparation et fourniture de matériels et logiciels informatiques Lot n° 1 : Fourniture, préparation et livraison de matériels, périphériques et logiciels	MGS (41000)	44 0003,04
23/12/2016	Acquisition d'un véhicule RENAULT ZOE électrique	UGAP (44 338)	13 767,84 pour l'acquisition et 5 707,58 pour la location de batterie sur 72 mois
23/12/2016	Acquisition d'un fourgon NISSAN électrique	UGAP (44 338)	20 562,16

16/01/2017	Préparation et fourniture de matériels et logiciels informatiques : Lot n° 2 : Acquisition, mise en œuvre, formation et maintenance d'un logiciel Gestion de l'activité de la restauration	SALAMANDRE (31200)	15 780,00
26/01/2017	Logements Joliot-Curie Ravalement façade Nord (suite feu de poubelle)	PINXYL (37270)	10 704,63
26/01/2017	Maison 9 impasse du Val Fleuri Travaux de menuiseries	ETS PEYON (37530)	10 720,27
26/01/2017	Maison 32 impasse 106 quai de la Loire Travaux d'électricité	IDR37 (37700)	4 703,38
26/01/2017	Maison 32 impasse 106 quai de la Loire Travaux de menuiseries	ETS PEYON (37530)	11 554,15
27/01/2017	Préparation et fourniture de matériels et logiciels informatiques : Lot n°3 : Acquisition, mise en œuvre, reprise des données, formation et maintenance d'un logiciel de gestion des archives	VTECHNOLOGIES (75 008)	19 704,00
31/01/2017	Travaux de restructuration des loges d'artistes au 1er étage du pavillon 35 rue Pierre Curie Avenant au marché n° 2016-17 Lot : menuiserie	ETS PEYON (37530)	100,66
31/01/2017	Assurance Flotte Automobile Avenant n° 5 au marché n° 2011-74	SMACL	Moins value de 70,84 (suppression de 10 véhicules et adjonction de 3 véhicules)
31/01/2017	Assurance Flotte Automobile Avenant n° 6 au marché n° 2011-74	SMACL	Moins value de 377,86 (trois véhicules supprimés)

○ **Bail civil avec Val Touraine Habitat pour les locaux associatifs 40 boulevard Jean-Jaurès**

La ville est locataire auprès de Val Touraine Habitat de trois locaux associatifs situés au 40 boulevard Jean-Jaurès (le rez-de-chaussée, le 1^{er} et 3^e étage). La ville a sollicité VTH pour mettre à disposition d'un syndicat le 2^e étage de cet ensemble. VTH a accepté le principe et a souhaité réunir la location de ces 4 locaux de 28 m² chacun dans une convention unique, d'une durée de 4 ans, avec prorogation possible par avenant.

La location est consentie à titre gratuit et les charges locatives seront payées par la ville.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **Convention de mise à disposition d'un local 40 boulevard Jean-Jaurès au profit de l'Union locale SOLIDAIRES**

L'Union locale SOLIDAIRES souhaite pouvoir bénéficier d'un local nécessaire à l'activité de ses syndicats. VTH mettant désormais à disposition de la ville un étage supplémentaire au 40 Boulevard Jean-Jaurès, le Conseil Municipal établit une convention d'occupation à titre précaire au profit du syndicat. Cette mise à disposition s'entend à titre gracieux, les charges étant à la charge de la commune.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

4. CULTURE/Colette GAUTHIER

○ **Prévente de billets de spectacles sur internet dans le cadre du festival Bruissements d'elles**

Le festival Bruissement d'Elles qui se dérouler du 1^{er} au 31 mars 2017 organise une vente en ligne des places de spectacle du Festival via la Société Festik. Chaque partenaire qui souhaite y participer doit établir une convention avec la Société Festik, avec la mise à disposition d'un quota de vente de billets en ligne. La Société reversera à chaque partenaire la somme des places vendues. La Commission sur chaque billet est de 0,80€ par place vendue à la charge de l'acheteur.

Ce dispositif peut permettre au Centre culturel de tester ce type de dispositif avant de faire un choix sur le dispositif de billetterie en ligne le plus pertinent (via un prestataire ou billetterie propre).

Le Conseil Municipal soutient la démarche engagée par le Centre Culturel Communal et autorise le Maire et la Première Adjointe en son absence, à signer un contrat avec la Société Festik pour la vente en ligne de billets dans le cadre du festival Bruissement d'Elles.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

5. JUMELAGE/Colette GAUTHIER

- **Attribution d'une subvention à l'association DANA FILMS pour la réalisation d'un film témoignage de la délégation du réseau BARGHOUTI en Palestine en novembre 2017**

La ville de Saint-Pierre-des-Corps est jumelée avec la ville d'Hébron en Palestine depuis 1982. Elle met en place ou participe régulièrement à des actions en faveur de la libération des prisonniers et notamment Marwan BARGHOUTI, député palestinien emprisonné depuis 2005 et élu citoyen d'honneur de la ville en septembre 2013.

Elle a également adhéré au réseau BARGHOUTI, qui est un réseau de villes qui œuvrent pour la libération du prisonnier.

A ce titre, une délégation se rendra en Palestine du 19 au 24 novembre 2017. Un film sera réalisé durant ce voyage et sera le témoignage de l'action des élus, membres d'associations, avocats et députés français pour la libération des prisonniers.

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer une subvention de 2 000€ à l'association DANA FILMS pour la réalisation de ce film témoignage.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

6. ARCHIVES MUNICIPALES/Colette GAUTHIER

- **Délégation accordée à Madame le Maire et à la Première Adjointe en son absence pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges**

Par délibération du 14 avril 2014, il a été donné délégation au Maire sur les matières énumérées à l'alinéa 9 de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales. Il s'agit de rendre compte des dons accomplis depuis le 23 novembre 2016 en exécution de ce mandat.

Date	Don d'archives privées	Noms	Adresses	Attributaire
23/11/2016	13 documents 282 CD	Mme Martine BELNOUE	29 rue Guy-Moquet 37700 Saint-Pierre-des-Corps	Archives municipales
02/12/2016	74 photographies	Mme Marcelle JOURDREN	9 impasse René-Despouy 37700 Saint-Pierre-des-Corps	Archives municipales
18/01/2017	2 documents	Mme Brigitte DOLIVEUX	chez M. et Mme Bernard entrée B2 1, rue du Port-Feu-Hugon 37000 Tours	Archives municipales

7. POLITIQUE DE LA VILLE/Martine BELNOUE

- **Rapport 2016 de mise en œuvre de la Politique de la ville sur l'Agglomération tourangelle**

En application de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, Tour(s) plus a élaboré un rapport annuel de la mise en œuvre de la Politique de la ville sur l'agglomération tourangelle. Le Conseil Municipal approuve ce rapport 2016.

Vote : Délibération adoptée à la Majorité
1 Abstention (P. Bourbon)

8. URBANISME/Marie-France BEAUFILS

- **Avis sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme de la Commune de Saint-Avertin**

La Commune de Saint-Avertin a mis son Plan Local d'Urbanisme en révision. Au titre de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps est appelée à formuler un avis sur le projet de PLU arrêté et elle émet un avis favorable au projet de PLU de la Commune de Saint-Avertin.

Les Communes de Saint-Avertin et Saint-Pierre-des-Corps sont limitrophes sur des espaces bordant le cher qui sont constitués d'espaces naturels et inondables comme les Dix Neufs et les Prébendes du Bois de Plante sur Saint-Pierre-des-Corps. Ils constituent des secteurs à protéger en raison notamment de leur diversité floristique et faunistique. C'est particulièrement le cas du petit lac des Dix Neufs situé sur le territoire de la Commune de Saint-Pierre-des-Corps. Aussi, il conviendra de veiller à ce que l'évolution de la zone NI du

PLU de la commune de Saint-Avertin, qui comprend notamment le lac des Peupleraies, soit compatible avec cette volonté de protection des secteurs naturels alentours.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

- **Avis sur l'avant-projet de Plan de prévention des risques technologiques soumis à concertation dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques technologiques pour les deux établissements Primagaz CCMP et GPSPC**

Par arrêté préfectoral du 27 octobre 2009, le Préfet d'Indre-et-Loire a prescrit l'élaboration d'un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les établissements Primagaz-CCMP et GPSPC sur les communes de Saint-Pierre-des-Corps et de La Ville-aux-Dames.

Le Conseil Municipal doit formuler un avis sur ce projet. Il demande que la part des travaux de renforcement des logements riverains des pétroliers soit prise en charge par les financeurs du PPRT ; que l'entreprise Multi Packaging Solution soumise à l'expropriation ne soit pas mise en difficulté et fasse l'objet d'une indemnisation qui prenne en compte le coût véritable d'une relocalisation ; que la démolition des actuels bâtiments de la Société Multi Packaging Solution et qu'un projet de réaffectation des espaces soient envisagés et pris en compte dans le coût du PPRT. Il souhaite que la destination du bien soit affectée en priorité au stationnement des camions en attente et demande dans les zones B4, b1 et b2 du PPRT, la démolition, reconstruction volontaire des constructions ayant une existence juridique à la date d'approbation du PPRT soit autorisée et que l'emprise ferroviaire figure clairement sur les plans du PPRT.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

- **Convention de mise à disposition d'un emplacement de stationnement sur une parcelle communale rue Audenet-Damas**

Madame CHICHA demeurant au 16 bis Rue Audenet-Damas a acquis en 2013 la parcelle BC 1423 située à l'arrière de sa maison et incluse dans le périmètre de l'îlot 1NAd. Cette partie doit servir à la voie d'accès au futur programme. Dans le cadre de la négociation foncière, Madame CHICHA a exprimé le souhait de pouvoir stationner son véhicule sur l'emprise de cette future voie, en attendant sa réalisation. La mise à disposition d'un emplacement pour stationner sur la parcelle cadastrée BC n° 1362 permettra de retirer une voiture de la rue Audenet-Damas secteur où la pression de stationnement est forte.

De plus, l'autorisation, strictement personnelle, est donnée à titre précaire et révocable à tout moment, sans indemnité. Cette autorisation sera évidemment rendue caduque lors de la réalisation effective de la zone 1 NAd.

La Commune propose l'aménagement et la mise à disposition d'une place de stationnement pour une habitante sur une parcelle communale. Un aménagement a minima sera réalisé par les services municipaux pour permettre à une voiture de s'y garer. L'abaissement de trottoir pour accéder à la parcelle sera financé par la demandeuse, en vertu de la délibération n°2015-166 du 15 décembre 2015.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

9. ESPACES VERTS/Karine CHAUVET

- **Convention de mise à disposition précaire de parcelles pour des jardins familiaux**

La Commune a réalisé des acquisitions foncières en vue de la création de nouveaux aménagements urbains (rue des Ateliers et rue Gabriel-Péri). Dans l'attente de la réalisation de ces projets, ces parcelles sont mises à la disposition d'habitants de Saint-Pierre-des-Corps qui peuvent y cultiver des légumes et des fleurs. Ces terrains sont donc attribués provisoirement et à titre gratuit. Chaque mise à disposition doit faire l'objet d'une convention. Le Conseil Municipal signe une convention d'occupation d'une parcelle communale de façon précaire et à titre gratuit avec chacun des usagers suivants :

Adresse cadastrale	Situation	Nom du locataire	Adresse
233 AB 1024	58 rue Gabriel-Péri	Benharrat Abdelkader	9 rue Marcel-Gardères 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Medjahed Belgahaoui	6 allée des Rosiers 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Benhattab Abdelkader	40 bd Jean-Jaurès 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Medjahed Afif	8 allée des Millepertuis 37000 Saint-Pierre-des-Corps

		Abdellaoui Afif	32 avenue Marie-Curie 37000 La Ville-aux-Dames
		Taoufik Yacine	29 rue Hoche 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Alas Dominique	18 bd Viala 3 ^e étage – porte 24 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Verdin Michel	92 rue Mirabeau 37000 Tours
		Behillil Abdelkader	20 rue de l'Aubrière 37000 Saint-Pierre-des-Corps
233 BC 1000	70 rue Gabriel-Péri	Abdelaoui Mahé	10 allée des Millepertuis 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Mokdar Belhaouel	30 rue Paul Louis Courier 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Aït Mohamed Léo	3 rue Francisco Ferrer 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Clarté Angélique	2 allée des Rosiers 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Maurice Robert	6 allée des Millepertuis 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Bourgault Maryse	6 allée des Millepertuis 37000 Saint-Pierre-des-Corps
233 VC 954	Rue des Ateliers	De Oliveira Francisco	35 bis rue de la Tonnelle 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Brégu Bari	32 rue Marcel-Paul - apt 34 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Charpentier Dominique	8 impasse Jean-Giton 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Aury Patrick	39 rue Martin-Audenet 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Morize Jean Michel	256 avenue Stalingrad 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Almeioa Horacio	2 rue des Ateliers 37000 Saint-Pierre-des-Corps
		Pinto Antonio	4 allée de Luynes 37000 Tours
		Araujo Magalhaes Marco	2 allée des Vosges 37000 Tours

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

10. EQUIPEMENTS SPORTIFS/Jean-Pierre CHIPOT

- **Subvention d'investissement exceptionnelle au Patronage Laïque section gymnastique pour le renouvellement des agrès de la salle du Val Fleuri**

L'ensemble des agrès nécessaires à la pratique de la gymnastique au Val Fleuri doit être renouvelé, étant devenu vétuste et ne répondant plus aux normes de sécurité. Le montant de cette dépense est de 94 501€ TTC. Le Conseil régional prend en charge 30% de la dépense soit 28 350€. Le Conseil Municipal accepte d'attribuer une subvention de 66 151€ (le reste) au Patronage Laïque section gymnastique

*Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité
C. Chafiol ne prend pas part au vote*

La séance est levée à 00 h 00